DEPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation: 10 décembre 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON DEPARTEMENT DU GARD SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 17 du mois de décembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON convoqué s'est réuni au foyer communal, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames: BASCOP Magali, LAURENT Eléna, MARTINA Christiane, REMEZY Lucie,

TRICOIRE Agathe

Messieurs: CUENOT Jean-Louis, RIGAL Noël

Absents : LAJARRIGE Julie (excusée), SUZZI Pierre (excusé), PERRIRAZ Micou (procuration RIGAL Noël), REMY Claude (excusé)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame REMEZY Lucie est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 novembre 2020

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Questions diverses

La réception du chantier de la deuxième tranche de la traversée du village a été réceptionnée le vendredi 17 décembre 2020. Un tapis d'enrobé sera mis en place rue des écoliers pour réparer un creux qui s'est formé sur la chaussée devant le gite "Mas du Crieulon".

Les travaux de l'atelier communal ont été finis et une petite réception du chantier a eu lieu le 14/12/2020.

Concernant les travaux de remise à neuf de l'appartement communal, un devis de Mr GALERA pour un montant de 3 227 €uros a été accepté pour les travaux de maçonnerie. Concernant les travaux de peinture dans l'appartement, Mr MALET a fourni un devis pour un montant de 3 628,23€. Devis qui a été validé à l'unanimité.

Il y a eu deux offres pour la vente de l'épareuse communale. Une offre d'un montant de 600€ et une autre offre d'un montant de 700€, mais l'auteur de l'offre à 700 € a refusé la machine. La machine est attribuée à Sébastien HOPPE pour 600 €. Pour 5 voix et 3 abstentions.

Un rendez-vous avec la trésorière a eu lieu le 15/12/2020, il y a des impayés concernant l'assainissement, des relances seront faites aux habitants du village.

Le prochain journal du village sortira fin janvier, chacun est amené à proposer des idées s'il le souhaite.

La séance est levée à 19h14.

La prochaine réunion aura lieu le 28 Janvier.